

Polu Pulitiche Patrimuniale

DECISION Journées du Patrimoine 2025 Convention de partenariat avec la Cour d'Appel de Bastia Visite guidée du Palais de Justice

Le Maire,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020-JUIL-01-35 en date du 15 juillet 2020 portant délégation d'attributions du conseil municipal au maire en application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'organisation de manifestations sur la commune de Bastia dans le cadre des journées européennes du patrimoine qui se dérouleront les 21 et 22 septembre 2024 ;

Considérant la possibilité d'organiser une visite guidée du Palais de Justice de Bastia ;

DECIDE

<u>Article 1</u>: de signer une convention de partenariat avec la Cour d'Appel de Bastia afin d'organiser une visite guidée du Palais de Justice de Bastia, le samedi 20 septembre 2024, dans le cadre des animations prévues pour les Journées du patrimoine, organisées par la ville les 20 et 21 septembre 2025 à Bastia.

Article 2 : Les modalités de ce partenariat sont définies dans la convention jointe.

<u>Article 3</u>: Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Le Maire, Signé électroniquement le 07/08/2025

Rierre SAVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente décision fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune.